

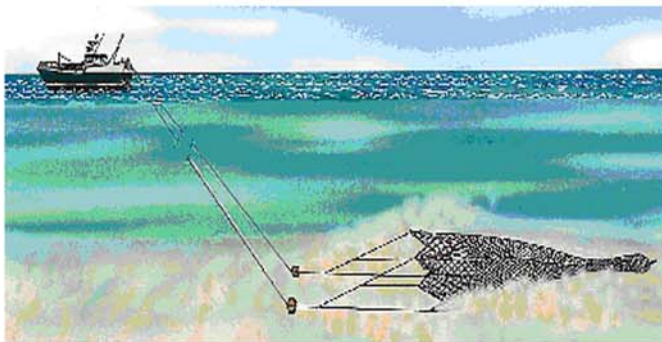


Cabillaud (*Gadus morhua*)

Les principaux métiers utilisés par les pêcheries françaises pour la capture du cabillaud en mer du Nord et Manche orientale sont le chalutage de fond à panneaux à grande ouverture verticale et les filets fixes.

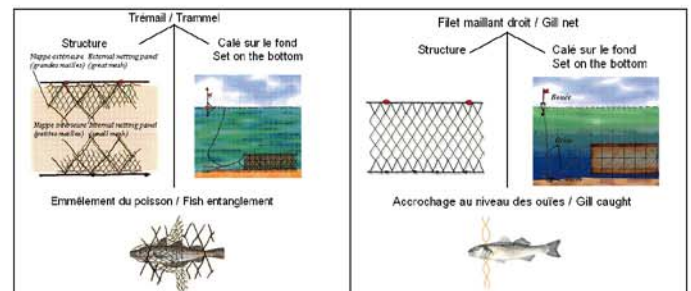
Les chalutiers de fond représentent en moyenne 80 % des captures réalisées en Manche Est et mer du Nord. La plupart des ports d'exploitation de cette espèce se situe en Manche Orientale. Environ 2/3 de la production française est débarquée à Boulogne-sur-mer par les chalutiers mixtes dits « éta-plois ». Il s'agit d'une flottille de navires dont la longueur et la puissance moyenne sont respectivement de 21 mètres et 580 chevaux Kw.

Le secteur d'exploitation du cabillaud pour cette pêche se concentre essentiellement dans le détroit du Pas de Calais et le sud de la mer du Nord (zones CIEM 7d et 4c), secteurs dans lesquels est réalisée la majeure partie du quota. Les autres ports exploitant le cabillaud au chalut de fond sont Dieppe, Fécamp et Port en Bessin. Le cabillaud est capturé en même temps que diverses espèces démersales et benthiques. Son exploitation a lieu toute l'année sur l'ensemble de la zone travaillée avec toutefois une période plus productive d'octobre à février.



Chalut de fond à grande ouverture verticale (illustration G. Deschamps)

Une partie des captures de cabillaud est réalisée par le trémail et le filet maillant dont la zone d'exploitation, moins étendue que celle des chalutiers, se situe également dans le détroit du Pas de Calais et dans une moindre mesure, dans le sud de la mer du Nord. Les navires exerçant ce métier ont respectivement une longueur et une puissance moyenne de 12 mètres et 250 chevaux Kw. Bien que fortement concentrée dans le quartier maritime de Boulogne-sur-mer, cette pêche est représentée sur l'ensemble du littoral depuis Dunkerque jusque la pointe du Cotentin. Le métier du filet à cabillaud est pratiqué essentiellement de septembre à janvier. Il vient compléter l'usage des filets fixes à sole, principale activité exercée par les navires concernés par ce type d'exploitation.



Débarquements : En mer du Nord et Manche Orientale cette espèce a connu son niveau d'exploitation le plus élevé dans les années 1980. Depuis, les captures tendent à diminuer passant de 6 000 t en 1999 à moins de 2 000 t en 2008. Actuellement la ressource est de moins en moins disponible et reste à un niveau bien en dessous des limites biologiques admises. Le mauvais état du stock a conduit les autorités de gestion à prendre des mesures de réduction de quotas et d'effort de pêche abaissant ainsi le niveau des débarquements. Un plan de restauration du cabillaud a été mis en place en 2003 visant à réduire le nombre de jours de pêche des principales pêcheries responsables de sa capture.

Structure démographique des débarquements : En mer du Nord et Manche Orientale la taille marchande minimale du cabillaud est fixée à 35 cm, une taille correspondant à des individus de 1 à 2 ans. Durant les cinq dernières années 83% des débarquements internationaux étaient composés d'individus juvéniles de 35 à 55 cm. En 2006 les cabillauds de 1 an représentaient 62 % de la capture totale. Les rejets de cabillaud constants depuis 1995 (50% de la capture totale) montrent toutefois une augmentation en 2006 due à l'arrivée dans les pêcheries d'une forte classe d'âge en 2005. Historiquement, le pourcentage de rejets pour le groupe d'âge 1 fluctue autour de 80% du total global remis à l'eau (90% en 2006). Aucune diminution apparente de ce pourcentage n'est constatée malgré l'introduction du maillage à 120 mm en 2002 en mer du Nord. Les poids moyens aux âges sont stables sur l'ensemble de la série historique.